N° 060-0926

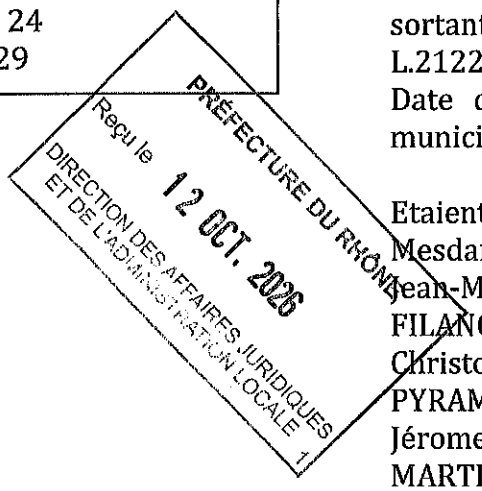
République Française
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29




# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de M. MONNIER Damien, Maire de Sathonay-Camp
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L2122-7 et L.2122-8,
Date de la convocation des membres du conseil municipal : 17 septembre 2026

Etaient Présents :
Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, BADOIL Daniel, FRICHET Laëtitia, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BRENDEL Christophe, BERTHOLD Émilie, BONGIOVANNI Nicole, PYRAM Miguel, GAUDENECHE Aline, VUARIER Jérome, BERLIER Jean-Luc, Mme WAGNER Delphine, MARTI Xavier, BADACHE Geneviève, SILVA DOBBS Danièle, LAURET Jocelyn, BOVIER Sylvie, MIRAUD Xavier, TROTTA Stéphanie, BURLOT Yann, FONTAINE Myriam, ESTRUCH Stéphanie.

Étaient absents excusés avec pouvoir :
Mme JULIAT a donné pouvoir à M. FILANCIA
Mme GAY a donné pouvoir à M. MIRAUD
M. STEINLÉ Nicolas a donné pouvoir à M. MONNIER
M. LARGILLIÈRE a donné pouvoir à Mme FONTAINE,
Mme LACROIX a donné pouvoir à Mme ESTRUCH

Secrétaire : Danièle SILVA DOBBS

Délibération n° 060-0926
Publiée le 9 octobre 2026
Transmis à M. le Préfet le 8 octobre 2026

**Objet : <u>Subvention exceptionnelle POLSATH</u>**

Monsieur le Maire expose,

L'association PolSath célèbre cette année son 10e anniversaire. À cette occasion, elle organise un événement destiné à rassembler ses adhérents, les habitants et les partenaires de l'association autour d'un moment convivial et fédérateur.

Depuis sa création, l'association PolSath contribue activement à la vie associative et à l'animation de la commune par les actions et manifestations qu'elle met en œuvre. Cet anniversaire constitue un événement important pour l'association et participe au dynamisme local.

Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation exceptionnelle et de contribuer à sa réussite, il est proposé au Conseil municipal de décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à l'association PolSath.

Cette aide financière permettra d'accompagner les dépenses liées à l'organisation de cet événement et témoigne de l'attachement de la commune au soutien de son tissu associatif et aux initiatives participant à la cohésion et à l'animation du territoire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la demande de subvention présentée par l'association PolSath ;

**Vu** les crédits inscrits au budget communal ;

**Vu** l'avis de la commission Vie associative en date du 14 septembre 2026.

**Considérant** l'implication de l'association PolSath dans la vie associative et l'animation de la commune ;

**Considérant** la célébration du 10e anniversaire de l'association et l'organisation, à cette occasion, d'une manifestation exceptionnelle ;

**Considérant** l'intérêt de soutenir cette initiative qui contribue à la cohésion sociale, à l'animation et au dynamisme du territoire communal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Décide** d'attribuer à l'association PolSath une subvention exceptionnelle d'un montant de **1.000 €** ;

- **Dit** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget.

- **Soumet** la présente délibération au visa de Monsieur le Préfet du Rhône.

*Ont voté contre : Néant*
*Se sont abstenus : Néant*
*Ont voté pour : **29 voix***

N° 060-0926

**Adopté à l'unanimité**

Fait à SATHONAY-CAMP,
le 6 octobre 2026
(Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme)
Le Maire
Damien MONNIER

